

**ECHANGE INDIVIDUEL D'ELEVES  
PROGRAMME SAUZAY**

**Cette notice concerne les élèves AVEC correspondant identifié**

**Objectifs**

Ce programme repose sur la réciprocité, permet aux élèves français et allemands motivés de passer entre 2 et 3 mois dans le pays partenaire et d'aller en classe avec leurs correspondants. Ils s'enrichissent d'une expérience interculturelle et améliorent considérablement leurs connaissances dans la langue du partenaire

**Elèves concernés**

Classe de la 4<sup>ème</sup> à la première.

2 années de pratique de l'allemand minimum.

**Périodes conseillées (mais non obligatoires)**

Séjour des élèves français : mai-juillet

Séjour des allemands : août-novembre

Les dates définitives des échanges seront fixées par les familles en accord avec les établissements scolaires concernés.

**Conditions financières**

Le coût de cet échange reste peu élevé, puisque le principe d'échange n'engendre pas de dépenses supplémentaires ni pour l'hébergement ni pour les repas du correspondant. Cependant, les familles sont tenues de se mettre d'accord sur le montant des coûts supplémentaires : transport, excursions, etc.

Dans les limites des crédits budgétaires disponibles, l'OFAJ peut accorder des subventions pour frais de transport (via la plateforme OFAJ uniquement)

Pour prétendre à cette aide, l'OFAJ exige une durée minimum :

- 3 mois consécutifs (soit 84 jours dont 6 semaines en scolarité) pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>
- 2 mois consécutifs (soit 56 jours dont 6 semaines en scolarité) pour les élèves de 4<sup>ème</sup>

Lorsque l'élève a un correspondant identifié, il doit remplir le dossier académique de candidature, dont une copie sera transmise à la DAREIC pour centralisation. **La demande de subvention s'effectue via la plateforme de l'OFAJ au plus tard un mois avant le départ de l'élève. Les demandes non transmises dans les délais ne seront pas prises en compte.**

Ne pas oublier d'adresser au lycée allemand un exemplaire du dossier de l'élève accompagné du certificat médical, copie de la carte européenne, bulletin scolaire, photocopie de l'attestation de responsabilité civile valable à l'étranger.

**Pièces complémentaires à l'envoi du dossier à la DAREIC**

- certificat médical
- photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile valable à l'étranger
- photocopie de la carte européenne de sécurité sociale (à demander auprès de la caisse d'assurance maladie)
- photocopie du dernier bulletin scolaire

A la fin du séjour, l'élève demande une attestation de scolarité à l'établissement allemand. L'élève rédige un compte rendu de son séjour d'un minimum de 2 pages rédigé en français ou en allemand.

A l'issue du séjour :

La famille de l'élève doit télécharger son attestation de scolarité ainsi que son compte rendu sur le site de l'OFAJ dans un délai de 1 mois après son retour.

Une copie du l'attestation de scolarité et du compte rendu sont à envoyer à la DAREIC à l'adresse suivante : Rectorat de RENNES – DAREIC - 96 rue d'Antrain - CS 10503 – 35705 RENNES Cedex 7.

Si tous les délais et toutes les conditions sont respectés, l'OFAJ effectuera un virement bancaire sur le compte indiqué lors de la saisie en ligne. Un certificat de participation au programme « Brigitte Sauzay » sera adressé à la famille.

Tout élève participant au programme « Brigitte Sauzay » peut demander un Europass-mobilité, document européen validant la période de mobilité. (Demande à effectuer par l'établissement avant le départ de l'élève en Allemagne : [www.europass-france.org](http://www.europass-france.org)).

### Rappels

La préparation et la réalisation de l'échange sont de la responsabilité de l'établissement d'origine. Un travail en commun entre les enseignants responsables, les familles et les élèves et l'établissement d'accueil sont nécessaires.

La participation à ce programme est une démarche privée dont la responsabilité relève entièrement des parents et de l'élève. Le Rectorat ne sert que d'intermédiaire administratif.

Dès que le partenaire est trouvé, l'élève et les parents doivent entrer en contact, le plus rapidement possible pour régler toutes les questions pratiques (conditions de voyage, durée du séjour, logement, nourriture, questions médicales...)